COMMUNIQUÉ

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Préavis de grève dans la Fonction publique : la ministre doit négocier !

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION

Communiqué de l'intersyndicale Fonction publique : Nos organisations demeurent disponibles, comme elles l'ont toujours été, et appellent la ministre à ouvrir sans délai des négociations portant sur les légitimes revendications des agents de la Fonction publique.

Préavis de grève dans la Fonction publique : la ministre doit négocier !

Nos organisations syndicales représentant la majorité des agents de la Fonction publique ont déposé le 16 février dernier un préavis de grève pour la journée du 17 mars, portant notamment sur les revendications d'augmentation des salaires et des pensions.

Nos organisations soulignent qu'à ce stade la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques n'a toujours pas mis à profit ce délai de préavis pour ouvrir des négociations. La législation prévoit pourtant explicitement que "pendant la durée de préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier".

Nos organisations demeurent disponibles, comme elles l'ont toujours été, et appellent la ministre à ouvrir sans délai des négociations portant sur les légitimes revendications des agents de la Fonction publique.

SEA-UNSA, MAA, 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP / Tel : 01.49.55.55.31 / sea-unsa.syndicats@agriculture.gouv.fr
Suivez-nous sur Twitter @SEA_UNSA

Montreuil, le 14 mars 2022

SEA-UNSA, MAA, 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP / Tel : 01.49.55.55.31 / sea-unsa.syndicats@agriculture.gouv.fr
Suivez-nous sur Twitter @SEA_UNSA